

COVOITURAGE

Barème au 1^{er} janvier 2025

Distance aller/retour (tranche kilométrique de ... à ...)		Covoiturage : prix par personne (hors éventuel péage)
1	10	0,60 €
11	20	1,10 €
21	30	1,60 €
31	40	2,20 €
41	50	2,70 €
51	60	3,10 €
61	70	3,50 €
71	80	3,90 €
81	90	4,30 €
91	100	4,70 €
101	110	5,10 €
111	120	5,50 €
121	130	5,90 €
131	140	6,30 €
141	150	6,70 €
151	160	7,10 €
161	170	7,50 €
171	180	7,90 €
181	190	8,30 €
191	200	8,70 €
201	210	9,00 €
211	220	9,20 €
221	230	9,50 €
231	240	9,80 €
241	250	10,00 €
Au-delà de 250 kilomètres aller/retour, la contribution aux frais est à définir par voiture, à l'appréciation du conducteur en accord avec ses covoiturés.		

Nota : le prix par personne est identique quel que soit le nombre de passagers dans le véhicule.

Barème adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'ARPF le 16 décembre 2024, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2025.